

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 4 octobre 2021 – 20h30

Présents: Andréa LECARPENTIER, Christopher STONHAM, Christian LE BARON ,Isabelle CLAUDE RUSSO, Arnaud SAINT-JAMES, Elodie PASQUET, Michael RAULT, Clément LESAGE, Thomas LE BATARD, Hector CUADRADO, Nathalie METIVIER, Rachida EL HIJRI.

Absents excusés : Sophie Phelipeau a donné pouvoir à Andréa Lecarpentier ; Rachida El Hijri a donné pouvoir à Christopher Stonham.

Secrétaire de séance : Thomas Le Batard

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du 6 septembre 2021

Andréa Lecarpentier demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 06 septembre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité approuvent le compte rendu du conseil municipal du 06 septembre 2021.

2- Délibération relative à la parcelle AD 71.

Andréa Lecarpentier explique que la Commune a cédé à l'euro symbolique le terrain de voirie situé devant la chapelle Saint Jean-Baptiste du Clos cadastré section AD 71 au profit de Monsieur Pierre CROQUEVIEILLE et Madame Emilie ROUSSEL.

Maître Isabelle ROUSSEAU est le notaire chargé de régulariser l'acte de cession de ladite parcelle.

3 délibérations ont d'ores et déjà été prises par le Conseil municipal à savoir :

- Délibération du 14 décembre 2017 n° 2017-051 relative à la division en vue du détachement d'une partie du domaine public, devant la Chapelle Saint Jean-Baptiste du Clos, propriété de Madame ROUSSEL et Monsieur CROQUEVIEILLE
- Délibération du 16 mai 2019 n° 2019-018 relative à l'inscription à l'inventaire de la parcelle AD 58 devant la Chapelle Saint Jean-Baptiste du Clos et à la décision sur le prix de la parcelle de 2 ares.
- Délibération du 5 mars 2020 n° 2020-001 relative à la désaffectation de la parcelle AD 71 du domaine public communal pour l'inscrire au domaine privé communal, et aliénation de celle-ci pour qu'elle tombe dans le domaine privé.

Pour les besoins de l'acte de cession, il convient de préciser certaines informations et notamment, le nom des acquéreurs dans une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à la cession de la parcelle AD 71 au profit des acquéreurs de la chapelle Saint Jean-Baptiste du Clos : Monsieur Pierre CROQUEVIEILLE et Mademoiselle Emilie ROUSSEL, moyennant le prix d'un euro. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs. Tous pouvoirs sont donnés au Maire ou l'un de ses adjoints à cet effet.

3- Questions et Informations diverses :

- **Point sur les employés communaux :**
 - Philippe Jeanne travaille à mi-temps thérapeutique (lundi, mercredi et vendredi matin) jusqu'au 30 novembre 2021. Le médecin du travail décidera de la prolongation du mi-temps thérapeutique.

- Jérémy Menez complète le mi-temps de Philippe Jeanne, jusqu'au 30 novembre 2021.
- Lucas Provost est employé à temps complet, sur le poste vacant d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée, jusqu'au 31 décembre 2021.

- **Point sur la bibliothèque**

Dans le cadre de la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, un responsable de la bibliothèque et son adjoint doivent être nommés par délibération. Christopher Stonham propose Joëlle Arnaud comme responsable et Cécile Fourcin comme adjointe. Les membres du conseil ne s'opposent pas à ces nominations.

- **Partenariat avec le musée Vieux-la-Romaine**

Christopher Stonham a rencontré le directeur du musée Vieux-la-Romaine ainsi que la responsable communication du musée.

Il a été rappelé l'historique de l'implantation du musée : Monsieur Bonnard, ancien maire de la commune, avait insisté pour que le musée soit créé dans la commune. Le musée est actuellement départemental.

Synthèse de la réunion :

- « Romanisation » des parterres de la commune ;
- Une vitrine située dans la mairie exposera des objets déclassés du musée ;
- Le directeur du musée s'engage à refaire une signalétique dans la commune d'un circuit découverte ;
- Dès 2022, tous les viducasses seront invités à la nouvelle saison ;
- Xavier Savary, directeur du musée, propose une copie de la statue de la Tutela, qui sera posée place Tutela ;
- L'équipe du musée souhaiterait venir à un conseil municipal afin exposer les possibilités d'un partenariat ;
- Le 28 mars 2022, projet de flamme olympique ;
- Les viducasses qui le souhaitent pourront poser pour les supports de communication du département, concernant les articles relatifs au musée.

- **Point sur les événements de septembre :**

La fête des voisins s'est bien déroulée. Concernant la zone du Hameau des Champs, l'organisateur étant décédé en début d'année, les habitants du quartier n'ont pas souhaité organiser la fête des voisins cette année.

Christopher Stonham et Andréa Lecarpentier sont passés dans tous les quartiers.

- **Point sur les événements à venir**

- Le 09 octobre, à partir de 10h, ramassage des déchets organisé par le CMJ.
- 3 assemblées générales : l'AMAP le 07 octobre, le Festiv'arts le 14 octobre, le Comité de Jumelage le 15 octobre qui discutera de l'avenir du comité.
- Le 13 octobre : spectacle pour enfants dans la salle polyvalente, organisé par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.
- Le 06 novembre : les 3 villages à vélo, animation organisée par l'association « les dérailleurs » et l'association Trimaran (l'Espace de Vie Sociale EVS). Animation autour :
 - du marquage Bicycode des vélos ou comment ne pas se faire emprunter son vélo,
 - de l'aide à la réparation du vélo par l'association Velisol, (à confirmer)
 - de 14h à 17h : parcours à bicyclette encadré pour relier nos trois villages au départ de Vieux : Vieux – Feuguerolles – chemin des Tourelles – Maltot église – chemin des Gaudines.
 - L'association trimaran organise un petit circuit pour les enfants.

- Le 07 novembre : fête du pressage au verger communal.
- Le 13 novembre à partir de 9h, rénovation des décorations de Noël dans l'atelier municipal.
- Le 20 mars 2022 : repas des viducasses.

- **Point sur la réunion de la commission travaux du 29 septembre 2021**
 - Hector Cuadrado informe que les travaux rue Louise Houlbey sont terminés. Pas de problème à signaler.
 - L'évacuation des eaux pluviales est insuffisante rue du 13 Juin et rue Saint Laurent. Hector Cuadrado fera un courrier à Amenageo, bureau d'études qui était en charge des travaux de la rue principale, afin de résoudre le problème des inondations qui n'existait pas avant la réfection de la chaussée. En effet, les avaloirs sont trop petits, les grilles sont obturées par les feuilles.
 - Travaux chemin des Clos par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : il n'y a pas de date prévisionnelle. Depuis le 1^{er} septembre, la communauté de communes a pris la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations). Dans ce cadre, un technicien effectuera un diagnostic du bassin versant de la cote 112 : quantification des apports d'eau, capacité d'absorption d'eau.

- **Réunion transport scolaire du 27 septembre**

Michaël Rault informe du problème d'incivilités dans le bus scolaire de la ligne Esquay – Vieux – Feuguerolles-Bully, par 3 enfants désobéissants. Suite à la réunion du syndicat des transports scolaires, il a été décidé que le chauffeur de bus prendra le nom des enfants perturbateurs ainsi que leur carte de bus. Les noms seront transmis au service transport de la Région Normandie, en charge du transport, et les parents seront convoqués.

La séance est levée à 22h25.